Organisme certificateur
Certification body

Certificat

Mortiers et produits connexes
Colle à carrelage - Mortier Colle à double taux de gâchage

CARROFLEX HRA DUO (gris et blanc)

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification QB 11 Mortiers et Produits connexes en vigueur après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ces référentiels.

En vertu de la présente décision, le CSTB accorde à :

La société **SIKA France SAS**
84 rue Edouard Vaillant FR - 93350 LE-BOURGET
Usine **FR - 37220 CROUZILLES**

le droit d'usage de la marque Mortiers et produits connexes pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les exigences générales de la marque QB et le référentiel mentionné ci-dessus.

42 MC 598

Décision d'admission n° 3219-42 MC 598 du 27 novembre 2023
Sauf retrait, suspension, ou modification, ce certificat est valide.
Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet http://evaluation.cstb.fr pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Selon la norme NF EN 12004-1 :

A ce Certificat QB est attachée la classification suivante :
C2-S1 - E (consistance normale)
C2-S1 - EG (consistance fluide)

La caractéristique « G » est complémentaire à la norme produit NF EN 12004-1.

Autres caractéristiques :

- Collage de carrelage en façade : **Façade** (consistance normale)
- Collage de carrelage sur plancher rayonnant électrique : **PRE Plancher Rayonnant Electrique**
- Adhérence sur anciens revêtements sans primaire en sols : **Rénovation sans primaire sur carrelage émaillé**
- Adhérence sur anciens revêtements sans primaire en sols intérieurs : **Rénovation sans primaire sur dalles plastiques semi-flexibles**

Ce certificat comporte 1 page et 2 pages d'annexes.

Correspondant :
Courriel : mortiers@cstb.fr
Tél. : 01 61 44 81 38

Par délégation
du Président

Florian RASSE

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT
84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2
Tél. : +33 (0)1 64 68 82 82 – Fax : +33 (0)1 64 68 89 94 – www.cstb.fr
MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS

cofrac
ACCREDITATION N° 5-0010
List of sites and Scope available on / Listes des sites et portée disponibles sur WWW.COFRAC.FR
CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES

Annexe du certificat **Décision n° 3219-42 MC 598 du 27 novembre 2023**

CONDITIONS D'EMPLOI DU MORTIER COLLE POUR INFORMATION

CARROFLEX HRA DUO (gris et blanc)

DOMAINE D'EMPLOI

- Sols intérieurs et extérieurs
- Murs intérieurs (consistance normale)
- Façade et murs extérieurs (consistance normale)
- PRE Plancher Rayonnant Electrique
- Rénovation sans primaire sur carrelage émaillé
- Rénovation sans primaire sur dalles plastiques semi-flexibles

La fonction "Réducteur de poussière" n'est pas examinée dans le cadre de la certification.

GÂCHAGE DU PRODUIT - OUVRABILITÉ DE LA PATE

- Taux de gâchage :
  - Consistance normale : de 34 à 36 % d'eau par rapport au poids de poudre (soit 5,1 l à 5,4 l d'eau pour un sac de 15 kg).
  - Consistance fluide : de 42 à 44 % d'eau par rapport au poids de poudre (soit 6,3 l à 6,6 l d'eau pour un sac de 15 kg).
- Temps de repos : aucun.
- Durée pratique d'utilisation : 2 h
- Temps d'ajustabilité pratique sur chantier : 30 min environ.

PREPARATION DES SUPPORTS

Support	Préparation particulière
Béton cellulaire (consistance normale)	☺
Traces de colle en sol	
Anciennes dalles plastiques semi-flexibles	☺
Ancien carrelage émaillé non poncé	☺
Ancienne peinture de sol	
avec primaire spécifié dans la fiche d'emploi des primaires de la Société	
☺ application sans primaire	

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Consommations :

La consommation est précisée en page 3 en fonction de l'ouvrage (murs ou sols intérieurs ou extérieurs) et du revêtement (carreaux céramiques ou pierres naturelles).

Annexe du certificat **Décision n° 3219-42 MC 598 du 27 novembre 2023**

CARROFLEX HRA DUO (gris et blanc)

Consommations en kg de poudre par m² pour information

Les valeurs ci-après se substituent aux valeurs des documents de mise en œuvre cités dans le référentiel de certification QB 11 « Mortiers et produits connexes » en raison de la densité de la colle

MURS INTERIEURS (consistance normale uniquement)

Surface S des éléments de revêtement (cm²)	S ≤ 50	50 < S ≤ 500	500 < S ≤ 2200	2200 < S ≤ 3600 (*)
Mortier colle (kg de poudre par m²) (exemple de spatule)	1 (U3)	2,5 (U6)	4 (U9)	4,5 (U9)
(*) Uniquement avec un mortier colle C2-S1/S2 et une hauteur de pose inférieure à 6 m				

MURS EXTERIEURS (consistance normale uniquement)

Surface S des éléments de revêtement (cm²)	S ≤ 50	50 < S ≤ 300	300 < S ≤ 1200	1200 < S ≤ 2200	2200 < S ≤ 3600 (*)
Consommation de poudre (kg/m²) (exemple de spatule)	2,5 (U6)	4 (U6)	4,5 (U9)	5,5 (U9)	6 (U9)
(*) Uniquement pour les carreaux céramiques d'absorption d'eau > 0,5 % ou les pierres naturelles					

SOLS INTERIEURS ET EXTERIEURS (consistance normale) : pose de carreaux céramiques

Surface S des carreaux (cm²)	S ≤ 50	50 < S ≤ 300	300 < S ≤ 500	500 < S ≤ 1200		1200 < S ≤ 2200	2200 < S ≤ 3600
Absorption en eau (%)	E ≤ 0,5 et E > 0,5			E ≤ 0,5	E > 0,5	E ≤ 0,5 et E > 0,5	
SOL INTERIEUR (exemple de spatule)	1 (U3)	2,5 (U6)	3 (U9)	4 (U9)	3 (U9)	4,5 (U9 ou demi lune Ø 20)	5,5 (8 x 10 x 20, demi lune Ø 20)
SOL EXTERIEUR (exemple de spatule)	1 (U3)	3,5 (U6)	4 (U9)	4,5 (U9)		5,5 (8 x 10 x 20, demi lune Ø 20)	
NOTE : la surface maximale des pâtes de verre et émaux de Briare est limitée à 300 cm²							

SOLS INTERIEURS ET EXTERIEURS (consistance normale) : pose de pierres naturelles

Surface S des pierres naturelles (cm²)	S ≤ 50	50 < S ≤ 300	300 < S ≤ 500	500 < S ≤ 1200		1200 < S ≤ 2200	2200 < S ≤ 3600
Porosité ouverte (%) (NF EN 1936)	≤ 2 et > 2			≤ 2	> 2	≤ 2 et > 2	
SOL INTERIEUR (exemple de spatule)	1 (U3)	2,5 (U6)	3 (U9)	4 (U9)	3 (U9)	4,5 (U9 ou demi lune Ø 20)	5,5 (8 x 10 x 20, demi lune Ø 20)
SOL EXTERIEUR (exemple de spatule)	1 (U3)	3,5 (U6)	4 (U9)	4,5 (U9)		5,5 (8 x 10 x 20, demi lune Ø 20)	6 (8 x 10 x 20, demi lune Ø 20)

Simple encollage — Double encollage — Pose collée non admise